



HAL
open science

La mise en œuvre de la nouvelle Politique Agricole Commune en France ne sera pas ambitieuse sur le plan environnemental

Marie Lassalas, Hervé Guyomard, Cécile Détang-Dessendre, Vincent Chatellier, Pierre P. Dupraz

► **To cite this version:**

Marie Lassalas, Hervé Guyomard, Cécile Détang-Dessendre, Vincent Chatellier, Pierre P. Dupraz. La mise en œuvre de la nouvelle Politique Agricole Commune en France ne sera pas ambitieuse sur le plan environnemental. 17èmes Journées de Recherches en Sciences Sociale, SFER; INRAE; CIRAD, Dec 2023, Saclay, France. hal-04353356

HAL Id: hal-04353356

<https://hal.inrae.fr/hal-04353356v1>

Submitted on 19 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La mise en  uvre de la nouvelle politique agricole commune en France ne sera pas ambitieuse sur le plan environnemental

Marie Lassalas¹, Herv  Guyomard², C cile D tang-Dessendre³, Vincent Chatellier¹, Pierre Dupraz¹

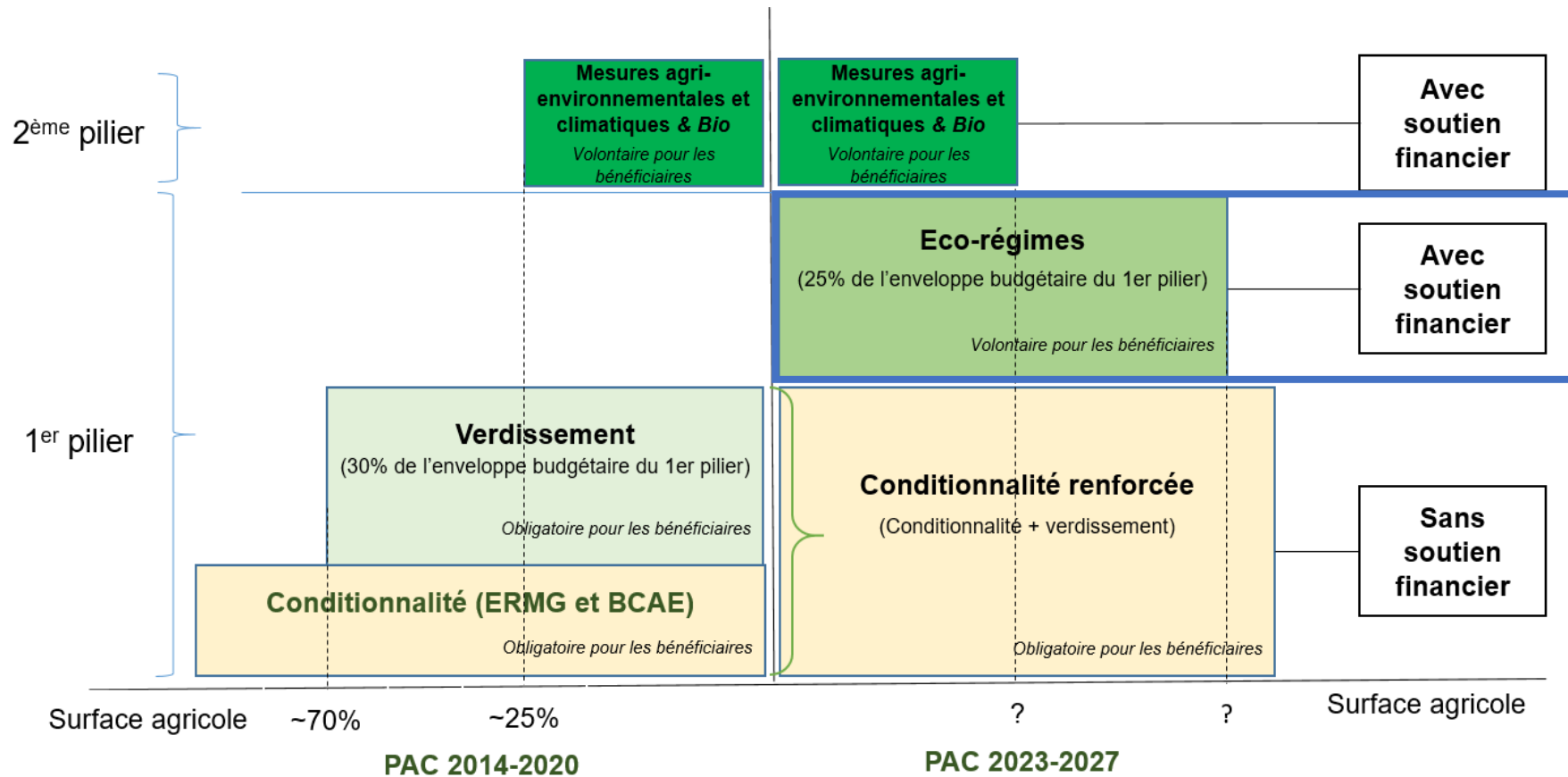
(1) INRAE, Institut Agro, SMART, 44000 Nantes

(2) INRAE, SDAR, 35000 Rennes

(3) INRAE, CESAER, 21000 Dijon

La nouvelle « architecture verte » de la PAC 2023-2027

Renforcer l'ambition climatique et environnementale



L'éco-régime français

	Voie des pratiques de gestion agro-écologique des surfaces agricoles			Voie de la certification environnementale	Voie des éléments favorables à la biodiversité
Pratiques rémunérées	Diversification des cultures	Maintien d'un ratio de prairies permanentes non labourées dans la surface agricole utile	Couverture végétale de l'inter-rang	Cahiers des charges de l'AB et de la certification environnementale*	% d'infrastructures agro-écologiques dans la surface agricole utile
Niveau standard Environ 60 €/ha	4 points	Ratio $\geq 80\%$ et $< 90\%$	Couverture $\geq 75\%$ et $< 95\%$	Niveau CE2+ : Au moins 10 points sur l'un des 4 volets du référentiel HVE (biodiversité, phytosanitaires, fertilisation, irrigation)	Ratio $\geq 7\%$ et $< 10\%$
Niveau supérieur Environ 80 €/ha	≥ 5 points	Ratio $\geq 90\%$	Couverture $\geq 95\%$	Niveau HVE : 10 points ou plus sur chacun des 4 volets du référentiel HVE	Ratio $\geq 10\%$
Niveau spécifique AB 106 €/ha	AB				
Bonus « haies » 7 €/ha	6% de haies sur la surface agricole utile (dont 6% sur les terres arables si l'exploitation en possède) Certification « haies » attestant de la gestion durable des haies				Non cumulable

Les objectifs poursuivis dans notre travail

- ❑ Évaluer l'ambition environnementale de la PAC 2023-2027 nécessite une approche par pays.

- ❑ Evaluer l'ambition environnementale de l'éco-régime français.
 - ❖ Déterminer le **nombre d'exploitations agricoles** pouvant accéder au niveau standard ou au niveau supérieur de l'éco-régime **sans modifier leurs pratiques**.
 - ❖ Déterminer si la différence de **20€** entre le niveau standard et supérieur **incitera les agriculteur à changer leurs pratiques pour atteindre le niveau supérieur**.

Données et méthode

□ Données utilisées.

- ❖ Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2020.
+ données complémentaires (PK 2017 – enquête pratiques agricoles, densité de haies par communes, modèle Cassis_N, zones vulnérables aux nitrates).
- ❖ 4 699 exploitations
- ❖ Exclusion des exploitations spécialisées en viticulture, arboriculture et horticulture (bénéficie peu, moins de 2 %, du soutien du 1^{er} pilier de la PAC).

□ Méthode.

- ❖ Calcul des indicateurs de l'éco-régime.
- ❖ Minimisation systématique du nombre d'exploitations atteignant le niveau standard et le niveau supérieur.

➤ **Résultat 1 - Presque toutes les exploitations atteindraient au moins le niveau standard et environ 85 % atteindraient le niveau supérieur**

OTEX	Pourcentage d'exploitations			
	Accès à l'éco-régime (%)	Accès / Pas d'accès (%)		
		Niveau supérieur	Niveau standard uniquement	Pas d'accès
1500: Céréales et oléo-protéagineux	99.66	69.45	30.20	0.34
1600: Autres grandes cultures	99.78	66.23	33.55	0.22
4500: Bovins lait	99.88	91.38	8.50	0.12
4600: Bovins viande	100	99.06	0.94	0.00
4813: Ovins-caprins	100	98.92	1.07	0.00
6184: Polyculture-polyélevage	99.86	79.55	20.30	0.14
Total	99.85	84.85	15.00	0.15

➤ **Résultat 2 - Les exploitations à OTEX herbivore seraient plus nombreuses que les exploitations à OTEX végétale à atteindre le niveau supérieur**

OTEX	Pourcentage d'exploitations			
	Accès à l'éco-régime (%)	Accès / Pas d'accès (%)		
		Niveau supérieur	Niveau standard uniquement	Pas d'accès
1500: Céréales et oleo-protéagineux	99.66	69.45	30.20	0.34
1600: Autres grandes cultures	99.78	66.23	33.55	0.22
4500: Bovins lait	99.88	91.38	8.50	0.12
4600: Bovins viande	100	99.06	0.94	0.00
4813: Ovins-caprins	100	98.92	1.07	0.00
6184: Polyculture-polyélevage	99.86	79.55	20.30	0.14
Total	99.85	84.85	15.00	0.15

➤ Résultat 3 - Les 3 voies d'accès à l'éco-régime sont complémentaires

	Pratiques agro-écologiques	Certification environnementale	Éléments favorables à la biodiversité
Accès à l'éco-régime (%)	86.42	99.53	64.55
Accès au niveau supérieur (%)	71.72	31.69	52.99
Accès au niveau standard uniquement (%)	14.71	67.84	11.56

- ❖ La voie de la certification environnementale permet à presque toutes les exploitations d'atteindre au moins le niveau standard.
- ❖ Atteindre le niveau supérieur est plus facile par la voie des pratiques agro-écologiques et plus difficile par la voie de la certification environnementale.

Des résultats confirmés par les premiers chiffres du ministère

	Voie des pratiques de gestion agro-écologique des surfaces agricoles			Voie de la certification environnementale	Voie des éléments favorables à la biodiversité
Pratiques rémunérées	Diversification des cultures	Maintien d'un ratio de prairies permanentes non labourées dans la surface agricole utile	Couverture végétale de l'inter-rang	Cahiers des charges de l'AB et de la certification environnementale*	% d'infrastructures agro-écologiques dans la surface agricole utile
Niveau standard Environ 60 €/ha	4 points	Ratio $\geq 80\%$ et $< 90\%$	Couverture $\geq 75\%$ et $< 95\%$	Niveau CE2+ : Au moins 10 points sur l'un des 4 volets du référentiel HVE (bio-diversité, phytosanitaires, fertilisation, irrigation)	Ratio $\geq 7\%$ et $< 10\%$
Niveau supérieur Environ 80 €/ha	≥ 5 points	Ratio $\geq 90\%$	Couverture $\geq 95\%$	Niveau HVE : 10 points ou plus sur chacun des 4 volets du référentiel HVE	Ratio $\geq 10\%$
Niveau spécifique AB 106 €/ha				AB	
Bonus « haies » 7 €/ha	6% de haies sur la surface agricole utile (dont 6% sur les terres arables si l'exploitation en possède) Certification « haies » attestant de la gestion durable des haies				Non cumulable

Montants selon arrêté du 10 décembre 2023 différents de ceux du PSN

Niveau standard : **46,69€**
Niveau supérieur : **63,72€**
Niveau AB : **93,72€**

La différence de subventions de 20 € est-elle suffisante ?

□ Régression : revenu agricole avant impôts par hectare.

Variables	Coefficients (écart-type)			
	1500	1600	4500	6184
Niveau supérieur de l'éco-régime (dummy)	-95.76*** (21.37)	119.11 (118.45)	-91.90* (50.06)	-34.91 (45.75)
R ²	0.12	0.24	0.13	0.17

Constante et variables de contrôle (zone à handicapes naturels, SAU, subventions par ha, statut juridique, éducation supérieure, âge de l'agriculteur, travail familiale, travail salarié, dépenses phytosanitaires, dépenses fertilisants, UGB)

- ❖ Les exploitations spécialisées en **céréales et oléo-protéagineux** et **bovin lait** auraient besoin d'un **paiement par hectare du niveau supérieur** de l'éco-régime d'environ **96 € et 92 €** pour compenser leur perte de revenus.
- ❖ **La différence de 20 €** entre le niveau standard et le niveau supérieur **n'est pas incitative pour ces exploitations.**

Conclusion et discussion

□ L'éco-régime français sera accessible à la plupart des agriculteurs.

- ❖ Atteinte de l'objectif explicitement énoncé par le gouvernement français.
- ❖ Coût : très faible ambition climatique et environnementale.
- ❖ « Résolution » du compromis entre soutien au revenu et environnement en privilégiant le soutien au revenu.



Conclusion et discussion

- **L'éco-régime français sera accessible à la plupart des agriculteurs.**
 - ❖ Atteinte de l'objectif explicitement énoncé par le gouvernement français.
 - ❖ Coût : très faible ambition climatique et environnementale.
 - ❖ « Résolution » du compromis entre soutien au revenu et environnement en privilégiant le soutien au revenu.

- **Nécessité de mener des analyses similaires dans tous les États membres, pour tous les éco-régimes.**

- **Les questions climatiques et environnementales seront bientôt à l'ordre du jour (prochaine réforme de la PAC, Green Deal).**
 - ❖ Une révision de la PAC 2023-2027 est probable dans un avenir proche.

Pour en savoir plus

L'accès à l'éco-régime français de la PAC par la voie de la certification environnementale

Marie LASSALAS • Institut Agro, INRAE, UMR SMART, Rennes, France
marie.lassalas@agrocampus-ouest.fr
Vincent CHATELLIER • INRAE, UMR SMART, Nantes, France
vincent.chatellier@inrae.fr
Cécile DETANG-DESSENDRE • INRAE, UMR CESAER, Dijon, France
cecile.detang-dessendre@inrae.fr
Pierre DUPRAZ • INRAE, UMR SMART, Rennes, France
pierre.dupraz@inrae.fr
Hervé GUYOMARD • INRAE, SDAR, Le Rheu, France
herve.guyomard@inrae.fr

La future PAC affiche une plus grande ambition climatique et environnementale recherchée via notamment le nouvel instrument de l'éco-régime du premier pilier. Cet article analyse les conditions d'accès des agriculteurs à l'éco-régime français par la voie dite de la certification environnementale. Les résultats mettent en lumière le faible niveau d'ambition climatique et environnementale de la voie puisque la quasi-totalité des exploitations agricoles auraient accès au premier niveau, et plus d'un tiers au niveau supérieur, sans aucune modification de leurs pratiques actuelles. Le référentiel de la certification HVE est en cours de révision. L'analyse est basée sur la version de ce référentiel en vigueur au 1^{er} octobre 2022.

MOTS-CLES : politique agricole commune, plan stratégique national, éco-régime, haute valeur environnementale, réseau d'information comptable agricole français

Access to the French eco-scheme of the CAP through the environmental certification path

The future CAP displays a greater climate and environmental ambition sought notably through the new first-pillar instrument of the eco-scheme. This article analyses access conditions to the French eco-scheme through the so-called environmental certification path. Our results highlight the low level of climate and environmental ambition of this access path since almost all farms would have access to the first level and more than a third to the upper level without any change in their current practices. The HVE certification standard is currently under revision. Analysis is based on the standard in force on October 1, 2022. (JEL: Q12, Q18, Q57).

KEYWORDS: common agricultural policy, national strategic plan, eco-scheme, high environmental value, French farm accountancy data network

La Politique agricole commune (PAC) des cinq années 2023-2027 doit théoriquement refléter une plus grande ambition climatique et environnementale (Commission européenne, 2018). Si une telle ambition n'est pas nouvelle, elle ne s'est pas traduite, du moins à ce jour, ni dans les mesures ni dans les indicateurs de suivi et d'évaluation de la PAC (Pe'er *et al.*, 2014 ; Cour des comptes européenne, 2017 ;

Pe'er *et al.*, 2017 ; Dupraz et Guyomard, 2019).

L'ambition climatique et environnementale de la prochaine PAC sera recherchée en mobilisant trois instruments principaux. Deux outils sont utilisés aujourd'hui : la conditionnalité qui oblige les agriculteurs à respecter un certain nombre d'exigences réglementaires et à maintenir leurs terres dans de « bonnes conditions agricoles et

ÉCONOMIE RURALE 384/AVRIL-JUN 2023 • 59

The declination of the new Common Agricultural Policy in France will not be environmentally ambitious

Marie Lassalas ^a, Hervé Guyomard ^b, Cécile Détang-Dessendre ^c, Vincent Chatellier ^d and Pierre Dupraz ^e

^a Institut Agro Rennes-Angers, Inrae, UMR SMART, Rennes, France
ORCID: 0000-0003-4581-8861

^b Inrae, SDAR, Rennes and Inrae, CODIR, Paris, France
ORCID: 0000-0003-1935-2359

^c Inrae, UMR CESAER, Dijon and Inrae, CODIR, Paris, France
ORCID: 0000-0002-4386-8710

^d Inrae, UMR SMART, Nantes, France
ORCID: 0000-0002-8919-0271

^e Inrae, UMR SMART, Rennes, France
ORCID: 0000-0001-9910-1482

Corresponding author: Marie Lassalas, Institut Agro Rennes-Angers, Inrae, UMR SMART, 65 rue de Saint-Brieuc CS 84215, 35042 Rennes Cedex, France; marie.lassalas@agrocampus-ouest.fr

Economie rurale n°384
[DOI : 10.4000/economierurale.11331]

EAAE congress, August 2023, Rennes
[demande par Email]